



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2026

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, trésorière de la Ville, de ce qui suit :

- Que le rôle général de perception pour l'année 2026 relatif aux taxes foncières générales et toutes autres taxes et compensations, sur tous les immeubles imposables de la Ville, a été complété et déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.
- Que la Ville procèdera à l'envoi des comptes de taxes à compter du 2 février 2026 et ceux-ci seront payables en tout ou en partie, selon les dispositions prévues au règlement numéro 936-25 décrétant les taxes et les compensations pour l'année 2026.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes dans les jours suivant son envoi est prié de se présenter à l'Hôtel de Ville où une copie de ce compte lui sera remise.

Donné à Sainte-Catherine, ce 9 janvier 2026

Anne Lo, CPA
Trésorière